

# CONDITIONS DE BANQUE 2025

**APPLICABLES À LA CLIENTÈLE  
DES ENTREPRISES ET ONG AU  
08 JANVIER 2025**

**B- TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE DES ENTREPRISES ET ONG****I- CONDITIONS GENERALES DU COMPTE****PRIX**

<b>I.1 Conditions d'ouverture de compte</b>		<b>DEPOT INITIAL</b>
<b>1.1.1</b>	<b>Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)</b>	
1.1.1.1	Dépôt à terme société, ONG et Associations	Gratuit
1.1.1.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	N/A
1.1.1.3	Compte courant	Gratuit
1.1.1.4	Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes	Gratuit
1.1.1.4.1	EI	250 000 dont FCFA 125 000 en compte séquestre
1.1.1.4.2	SARL	500 000 dont FCFA 250 000 en compte séquestre
1.1.1.4.3	SA	1 000 000 dont FCFA 500 000 en compte séquestre
1.1.1.5	Autres types de comptes	N/A
1.1.1.6	Assurance décès accidentel associé au compte courant	N/A
<b>1.2</b>	<b>Conditions de Clôture de compte</b>	
1.2.1	Dépôt à terme société, ONG et Associations	Gratuit
1.2.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	N/A
1.2.3	Compte courant (Société et Entreprise individuelle)	Gratuit
1.2.4	Lettre de clôture juridique	Gratuit
1.2.5	Autres types de clôture de comptes	Gratuit

**II- SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE**

<b>2.1</b>	<b>Gestion de comptes</b>	
<b>2.1.1</b>	<b>Conditions débitrices et frais</b>	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	15%
2.1.1.2	Commission de plus fort découvert	0,15% / mois Mini F CFA 6 000
2.1.1.3	Intérêt sur découvert non autorisé	13%
<b>2.1.1.3</b>	<b>Commission de mouvement au débit sur compte courant</b>	
2.1.1.3.1	Sociétés ( SA, SAS, SARL)	0.040% / mois Mini F CFA 5 000
2.1.1.3.2	Entreprises individuelles	N/A
2.1.1.3.3	Associations et ONG	N/A
2.1.1.4	Commission de dépassement sur compte autorisé	13%
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte non autorisé	15%
<b>2.1.1.6</b>	<b>Frais de tenue de compte (tarif mensuel)</b>	
2.1.1.6.1	Société en constitution	Gratuit
2.1.1.6.2	Associations et ONG	F CFA 5 000
2.1.1.6.3	Sociétés, entreprises individuelles	F CFA 10 000 (Entreprise individuelle); F CFA 20 000 (SARL & SAS); F CFA 25 000 (SA)
2.1.1.6.4	Autres types de conditions débitrices	
2.1.1.6.5	Conditions débitrices applicables aux concours par caisse	Maximum 15%
2.1.2	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	Gratuit
<b>2.1.2.1</b>	<b>Relevés de compte</b>	
2.1.2.2	Mensuel	Gratuit ( 1 fois / mois)
2.1.2.3	Demande additionnelle	F CFA 2 500 / page
2.1.2.4	Autre période (tarif par mois)	F CFA 1 000 / page
2.1.2.5	Copie de message SWIFT à la demande	F CFA 1 000 / SWIFT
<b>2.1.3</b>	<b>Attestations bancaires</b>	
2.1.3.1	Attestation de solde	22 000TTC
2.1.3.2	Attestation de non engagement	
<b>2.1.3.3</b>	<b>Autres types d'attestations bancaires</b>	
2.1.3.3.1	Attestation de non redevance/ redevance	55 000 TTC
2.1.3.3.2	Attestation de virement bancaire	16 500 TTC
2.1.3.3.3	Attestation de compte	22 000 TTC
2.1.3.3.4	Attestation de cloture de compte	22 000 TTC
2.1.3.3.5	Confirmation de solde	22 000 TTC
2.1.3.3.6	Attestation de préfinancement	De F CFA 55 000 TTC à 200 000 TTC en fonction des différents palliers
2.1.3.3.7	Attestation de ligne de crédit	16 500 TTC
2.1.4	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	
2.1.5	Frais de procuration	Gratuit
<b>2.1.6</b>	<b>Conditions créditrices</b>	
2.1.6.1	Produits d'épargne	N/A
2.1.6.2	Autres dépôts	N/A
<b>2.1.6.3</b>	<b>Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terme</b>	
2.1.6.3.1	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse	N/A
2.1.6.3.2	Rémunération des Dépôts à terme (DAT)	Dépôt minimum F CFA 10 000 001 Taux minimum 3,30% maximum 5,50%
2.1.6.4	Autres types de conditions créditrices	N/A
<b>2.2</b>	<b>Moyens de paiement</b>	
<b>2.2.1</b>	<b>Chèques</b>	
<b>2.2.1.1</b>	<b>Délivrance de chéquier</b>	
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	Gratuit
2.2.1.1.2	Lettre-chèques	Selon devis
2.2.1.1.3	Chèques de banque sur place	F CFA 15 000 / chèque
2.2.1.1.4	Chèques de banque UEMOA	F CFA 15 000 / chèque
2.2.1.1.5	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	Selon barème de transfert
2.2.1.1.6	Chèques de guichet	F CFA 1 500
2.2.1.1.7	Chèques non barrés	F CFA 20 / feuille
2.2.1.2	Certification de chèque	N/A
2.2.1.3	Frais pour annulation de chèque de banque	F CFA 10 000
2.2.1.4	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	F CFA 10 000/ Chèque ; F CFA 30 000 / Série de chèque
2.2.1.5	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	F CFA 10 000/ Chèque ; F CFA 30 000 / Série de chèque
2.2.1.6	Frais de destruction de chéquier	F CFA 15 000 (Chéquier conservé au delà de 6 mois)
2.2.1.6	Levée d'opposition	F CFA 10 000/ Chèque ; F CFA 30 000 / Série de chèque
2.2.1.7	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	F CFA 35 000
2.2.1.8	Forfait chèque impayé < à montant X FCFA (montant à préciser)	N/A
2.2.1.9	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	Aux frais du client
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)	Aux frais du client

<b>2.2.1.11</b>	<b>Frais sur chèques impayés</b>	
2.2.1.11.1	Frais d'impayé/Emetteur	F CFA 35 000 / Chèque
2.2.1.11.2	Frais d'impayé/ Remettant	F CFA 6 000 / Chèque
2.2.1.11.3	Frais d'impayés sur chèque (Zone UEMOA)	F CFA 6 000 / Chèque
2.2.1.11.4	Frais d'impayés sur chèque (Hors Zone UEMOA)	F CFA 20 000 / Chèque
2.2.1.12	Assurance perte et vol de moyens de paiement	F CFA 1 000 (Adhésion); min F CFA 5 000, max F CFA 7 500 / An
2.2.1.12.1	Frais de conservation de chéquier	F CFA 10 000 (Chéquier au delà de 3 mois)
<b>2.2.1.13</b>	<b>Encaissement de chèques</b>	
<b>2.2.1.13.1</b>	<b>Encaissement de chèques dans l'UEMOA</b>	
<b>2.2.1.13.1.1</b>	<b>COTE D'IVOIRE</b>	
2.2.1.13.1.1.1	Frais d'encaissement chèque F CFA	Gratuit
<b>2.2.1.13.1.2</b>	<b>Zone UMOA</b>	
2.2.1.13.1.2.1	Frais d'encaissement	Gratuit
2.2.1.13.1.2.2	Frais de port de lettre (Courrier express éventuel)	Selon facture
2.2.1.13.1.2.3	Frais de correspondant éventuel	Selon frais du correspondant
<b>2.2.1.13.2</b>	<b>Encaissement de chèques hors UEMOA</b>	
2.2.1.13.2.1	Commission d'encaissement hors frais du correspondant	F CFA 40 000
2.2.1.13.3	Escompte de chèques	Facilité soumise à l'approbation de la banque
<b>2.2.2</b>	<b>Cartes bancaires</b>	
2.2.2.1	Emission/Renouvellement/Cotisation annuelle	Nous consulter
2.2.2.1.1	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)	Nous consulter
2.2.2.1.1.1	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banques (GAB)/Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client	Nous consulter
2.2.2.1.1.2	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banques (GAB) des confrères de la zone UEMOA	Nous consulter
2.2.2.1.1.3	Consultation de solde	Nous consulter
2.2.2.1.1.4	Mini relevé	Nous consulter
2.2.2.1.1.5	Frais de gestion mensuels	Nous consulter
2.2.2.1.1.6	Frais annuels	Nous consulter
2.2.2.1.2	Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)	Nous consulter
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	Nous consulter
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	Nous consulter
2.2.2.4	Frais de refection de carte (sauf défectuosité)	Nous consulter
2.2.2.5	Rédition du code confidentiel	Nous consulter
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	Nous consulter
2.2.2.7	Opposition carte	Nous consulter
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol	Nous consulter
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (Société)	Nous consulter
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	Nous consulter
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond, ...)	Nous consulter
2.2.2.10	Expédition à domicile : frais d'envoi minimum	Nous consulter
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	Nous consulter
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	Nous consulter
2.2.2.13	Prestations Services monétiques (consultation/édition de solde ; consultation/édition de solde d'historique)	Nous consulter
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets	Nous consulter
2.2.2.13.1.1	Distributeurs Automatiques de Billets de la banque du client	Nous consulter
2.2.2.13.1.2	Distributeurs Automatiques de Billets autres banques locales (GIM UEMOA)	Nous consulter
2.2.2.13.1.3	Distributeurs Automatiques de Billets dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	Nous consulter
2.2.2.13.1.3	Distributeurs Automatiques de Billets Hors zone UEMOA	Nous consulter
2.2.2.13.2	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques/ Distributeurs Automatiques de Billets	Nous consulter
2.2.2.13.2.1	Consultation/édition de solde dans la banque du client	Nous consulter
2.2.2.13.2.2	Consultation/édition d'historique de solde	Nous consulter
2.2.2.14	Paiements	Nous consulter
2.2.2.14.1	Dans la zone UEMOA	Nous consulter
2.2.2.14.2	Hors zone UEMOA	Nous consulter
<b>2.2.3</b>	<b>Virements et Prélèvements</b>	<b>Nous consulter</b>
<b>2.2.3.1</b>	<b>Virements</b>	<b>Nous consulter</b>
2.2.3.1.1	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Gratuit
2.2.3.1.2	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	F CFA 15 000
2.2.3.1.3	Virement entre agence en faveur d'un tiers	Gratuit
2.2.3.1.4	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	F CFA 15 000
2.2.3.1.5	Encaissement de virement nationaux, communautaires et internationaux reçus	Gratuit
<b>2.2.3.1.7</b>	<b>Mise en place de virement permanent local ou autre</b>	
2.2.3.1.7.1	Ouverture de dossier	Gratuit (Réseau UBA COTE D'IVOIRE); F CFA 10 000 (Confrères et autres transferts)
2.2.3.1.7.2	Exécution de l'opération	
2.2.3.1.7.2.1	Exécution vers un autre compte UBA	Gratuit
2.2.3.1.7.2.2	Exécution vers un compte chez un confrère	F CFA 10 000
2.2.3.1.8	Remise de virement (support télétransmission)	Gratuit
2.2.3.1.8.1	Autres frais de virement	Selon barème de transfert
2.2.3.1.8.2	Virement interbancaire local	F CFA 2 500
2.2.3.1.9	Mise à disposition de fonds	
<b>2.2.3.2</b>	<b>Prélèvements</b>	
2.2.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	Gratuit
2.2.3.2.1.1	Création de dossier	N/A
<b>2.2.3.2.1.2</b>	<b>Exécution de l'opération</b>	
2.2.3.2.1.2.1	Frais de prélèvement fournisseur réussi	F CFA 500 / ligne
2.2.3.2.1.2.2	Frais de prélèvement fournisseur échoué	F CFA 1 000 / ligne
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	N/A
2.2.3.2.3	Emission de prélèvement par une entreprise	N/A
2.2.3.2.4	Paiement d'un prélèvement	
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	Gratuit
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	N/A
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	N/A
<b>2.2.3.3</b>	<b>Effets de commerce</b>	
2.2.3.3.1	Frais sur paiement d'effets	N/A
2.2.3.3.2	Frais d'encaissement sur effets	N/A

2.2.3.3.3	Commission de bordereau	N/A
2.2.3.3.4	Commission d'endos	N/A
2.2.3.3.5	Intérêt	N/A
2.2.3.3.6	Port de lettre	Selon facture
2.2.3.3.7	Frais fixe	N/A
2.2.3.3.8	Frais de protêt	F CFA 50 000
2.2.3.3.9	Frais de prorogation d'échéance	F CFA 10 000 / Effet
2.2.3.3.10	Autres effets de commerce	
2.2.3.3.11	Frais de dossier	F CFA 6 000/ Effet
2.2.3.3.12	Frais de réclamation	F CFA 7 500
2.2.3.3.13	Acceptation	F CFA 5 000 (Côte d'Ivoire)
2.2.3.3.14	Domiciliation non avisée	F CFA 6 000 (Côte d'Ivoire)
2.2.3.3.15	Demande d'avis de sort	F CFA 6 000/Courrier, F CFA 15 000/ SWIFT (Côte d'Ivoire); F CFA 10 000/Courrier, F CFA 15 000/ SWIFT (Zone UEMOA et Hors Zone UEMOA)
2.2.3.3.16	Récupération intégrale des frais et commissions	Selon réclamation du correspondant
<b>2.2.3.3.17</b>	<b>Frais d'impayés</b>	
<b>2.2.3.3.17.1</b>	<b>Frais d'impayés sur effet (COTE D'IVOIRE)</b>	
2.2.3.3.17.1.1	Frais d'impayé/Emetteur	F CFA 35 000
2.2.3.3.17.1.2	Frais d'impayé/ Remettant	F CFA 6 000
2.2.3.3.17.2	Frais d'impayés sur effet (Zone UMOA)	F CFA 6 000
2.2.3.3.17.3	Frais d'impayés sur effet (Hors Zone UEMOA)	F CFA 20 000
2.2.3.3.18	Nombre de jour minimum	N/A
2.2.3.3.19	Autres effets de commerce	
2.2.3.3.19.1	Escompte d'effets de commerce	Facilité soumise à l'approbation de la banque

### III- SERVICES BANCAIRES

<b>3.1</b>	<b>Dates de valeurs appliquées</b>	
3.1.1	Virements reçus	J
3.1.2	Remise de chèque	J+3
3.1.3	Remise d'effets à l'escompte	Facilité soumise à l'approbation de la banque
<b>3.1.4</b>	<b>Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques</b>	
3.1.4.1	Chèques UBA	J
3.1.4.2	Chèques Confrères	J+3 ouvrés sauf conditions spéciales
3.1.4.3	Encaissement Chèque F CFA	J+3 ouvrés
3.1.4.4	Encaissement en zone UEMOA	J+3 ouvrés
3.1.4.5	Encaissement en zone hors UEMOA	J+30 ouvrés
3.1.5	Versement et retrait d'espèce	J
3.1.6	Livrets d'épargne	
3.1.6.1	mouvements créditeurs	fin de quinzaine suivant la date du crédit
3.1.6.2	mouvements débiteurs	fin de quinzaine suivant la date du crédit
3.1.6.3	Remise d'effets à l'encaissement	J+3 ouvrés
<b>3.2</b>	<b>Frais liés aux services bancaires</b>	
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Gratuit
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Gratuit
3.2.3	Emission de chèque de banque en FCFA	
3.2.4	Emission de chèque de banque en autres devises	
3.2.5	Rejet de chèque (pour absence ou insuffisance de provisions)	F CFA 35 000
3.2.6	Demande d'opposition	F CFA 10 000 / Chèque ou effet ; F CFA 30 000 / Série de chèque
3.2.7	Incident sur compte Avis à Tiers Détenteur (ATD), Saisie-arrêt	F CFA 50 000
3.2.8	Protêt	F CFA 50 000
3.2.9	Frais de circularisation (Commissaires aux comptes)	F CFA 50 000
3.2.10	Changement de signature	Gratuit
3.2.11	Modification d'intitulé de compte	Gratuit
3.2.12	Changement d'adresse	Gratuit
3.2.13	Changement de garde de titre	Gratuit
3.2.14	Frais de nantissement	Selon les factures des impôts et du Greffe
3.2.15	Frais de saisie attribution Avis à Tiers Détenteur (ATD)	F CFA 50 000
3.2.16	Frais de reclassement	Gratuit
3.2.17	Autres types de services bancaires	

### IV- SERVICE BANQUE A DISTANCE

4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	Gratuit
<b>4.2</b>	<b>Banque en ligne / Banque par internet</b>	
4.2.1	Souscription	Gratuit
<b>4.2.2</b>	<b>Abonnement mensuel</b>	
4.2.2.1	Abonnement Entreprise individuelle, ONG, Associations	F CFA 5 000
4.2.2.2	Abonnement SA, SARL	F CFA 10 000
4.2.3	Transfert interbancaire local	F CFA 750 / Transaction
4.2.4	Transfert Regional	FCFA 5000
4.2.5	Transfert sur carte Bancaire	
<b>4.3</b>	<b>Virement électronique vers un autre établissement bancaire</b>	
4.4	Services SMS	Gratuit
4.5	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	Nous consulter
4.5.1	UBA MOBILE APP	Nous consulter
4.5.2	Transfert de fonds	Nous consulter
4.6	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	Nous consulter
4.7	Autres types de services banque à distance	Nous consulter
4.7.1	Transfert à partir d'une carte	Nous consulter
<b>4.7.1.1</b>	<b>TPE/e-Commerce-Acceptation Commerçants)</b>	
4.7.1.1.1	Souscription/Configuration	Gratuit
4.7.1.1.2	Location TPE	F CFA 20 000
4.7.1.1.3	Transactions Cartes UBA Côte d'Ivoire	1% du montant
4.7.1.1.4	Transactions Cartes GIM-UEMOA	2% du montant
4.7.1.1.5	Transactions Cartes Visa / Mastercard	min 3% ; max 3,5% du montant
4.7.1.2	Transaction TPE-WEB - Réseau GIM UEMOA	Gratuit
4.7.1.3	Transaction TPE-WEB - International	3%

## V- GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT

5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	Gratuit
5.2	Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	Gratuit
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	Gratuit
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	Selon la facture
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	Gratuit
5.6	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	F CFA 35 000
5.7	Forfait chèque impayé < à Montant X FCFA (montant à préciser)	N/A
5.8	Certificat de non-paiement	Gratuit
5.9	Autres types de frais de gestion pour incidents de paiement	Gratuit
5.10	Lettre d'information préalable au rejet de chèque sans provision	

## VI- OPERATIONS SUR TITRES

6.1	Frais de tenue et de gestion (prélèvement annuel)	Entre 0.2% et 0.3% en fonction de la taille du portefeuille
6.2	Achat et vente de valeurs mobilières (actions et obligations)	Nous consulter
6.3	Epargne salariale (Plan Epargne Entreprise)	Nous consulter
6.4	Souscription de bons de caisse émis par la banque (gratuit)	Gratuit
6.5	Relevé mensuel	Gratuit
6.6	Relevé de titres à la demande	Gratuit
6.7	Autres types d'opérations sur titres	Transfert de titres : 0.15% de la valeur transférée

## VII- OPERATIONS DE CHANGE

<b>7.1</b>	<b>Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)</b>	
7.1.1	Achat de devises par la banque	Gratuit
<b>7.1.2</b>	<b>Vente de devises à la banque</b>	
7.1.2.1	Euros	F CFA 6 000 (Frais de dossier); 2% mini F CFA 6 000 (Client); 2% mini F CFA 6 000 (Non Client)
7.1.2.2	Autres devises Client UBA	F CFA 6 000 (Frais de dossier); 3,3% mini F CFA 6000
7.1.2.3	Autres devises client occasionnel	F CFA 6 000 (Frais de dossier); 3,3% mini F CFA 6000
7.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)	N/A
7.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)	N/A
7.4	Autres types d'opérations de change	N/A

## VIII- OPERATIONS DE CREDIT

<b>8.1</b>	<b>Crédit de trésorerie (taux d'intérêt à déterminer par rapport au TBB+Marge)</b>	
8.1.1	Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge)	Nous consulter
8.1.2	Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge)	Nous consulter
8.1.3	Crédits à court terme (MTD+Marge)	Nous consulter
8.1.4	Autres crédits à court terme (MTD+Marge)	Nous consulter
8.1.5	Autres crédits à moyen et long termes (MTD+Marge)	Nous consulter
<b>8.1.6</b>	<b>Crédit-bail</b>	
8.1.6.1	Mobilier	N/A
8.1.6.2	Immobilier	N/A
8.1.7	Financement en devises	N/A
8.1.8	Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger	N/A
8.1.9	Autres financements en devises	N/A
8.1.10	Escompte d'effets de commerce (par type d'effet)	Facilité soumise à l'approbation de la banque
8.1.10.1.	Taux	N/A
8.1.10.2.	Commission de bordereau	N/A
8.1.10.3.	Commission fixe	N/A
8.1.10.4.	Frais d'impayé	N/A
8.1.10.5.	Frais de prorogation	N/A
8.1.10.6.	Frais de réclamation	N/A
8.1.10.7.	Nombre de jour minimum	N/A
<b>8.1.11</b>	<b>Facilités de caisse et avances (types à définir)</b>	
8.1.11.1.	Frais de dossier	Nous consulter
8.1.11.1.1.	Montant de la facilité < 100 000 000 FCFA	Nous consulter
8.1.11.1.2.	Montant de la facilité > 100 000 000 FCFA	Nous consulter
8.1.11.2.	Commission d'engagement (tirage sur ligne de crédit court, moyen et long terme; crédit spot; avance sur bon de commande; avance sur facture.	Nous consulter
8.1.11.3.	Prorogation d'échéance	Nous consulter
8.1.11.4.	Taux	Nous consulter
8.1.11.5.	Fiche de dépassement / Mémo de prorogation	Nous consulter
8.1.12	Prêt de consolidation de découvert	Nous consulter
8.1.13	Autres types de crédit de trésorerie	Nous consulter
<b>8.2</b>	<b>Crédits par signature</b>	
8.2.1	Cautions sur marché	Nous consulter
8.2.1.1.	Commission de dossier	Nous consulter
8.2.1.1.1	Montant < 10 millions	Nous consulter
8.2.1.1.2	Montant > 10 millions	Nous consulter
8.2.1.2.	Frais	Nous consulter
8.2.1.2.1	Commission d'émission	Nous consulter
8.2.1.2.2	Commission d'arrangement	Nous consulter
8.2.1.2.3	Commission pour absence de mainlevée (à percevoir à la date anniversaire)	Nous consulter
8.2.1.2.4	Timbre	Gratuit
8.2.2	Cautions fiscales et douanières	Nous consulter
8.2.2.1.	Commission de dossier	Nous consulter
8.2.2.1.2	Montant < 10 millions	Nous consulter
8.2.2.1.3	Montant > 10 millions	Nous consulter
8.2.2.2.	Frais	Nous consulter
8.2.2.2.1	Commission d'émission	Nous consulter
8.2.2.2.2	Commission d'arrangement	Nous consulter
8.2.2.2.3	Commission pour absence de mainlevée (à percevoir à la date anniversaire)	Gratuit (Si la caution doit être renouvelée le prix conclu avec le client sera appliqué)
8.2.2.2.4	Timbre	Gratuit
8.2.3	Aval de traites	Nous consulter
8.2.3.1.	Commission de dossier	Nous consulter
8.2.3.1.1	Montant < 10 millions	Nous consulter
8.2.3.1.2	Montant > 10 millions	Nous consulter
8.2.3.2.	Frais	Nous consulter
8.2.3.2.1	Commission d'émission	Nous consulter

8.2.3.2.2	Commission d'arrangement	Nous consulter
8.2.3.2.3	Commission pour absence de mainlevée (à percevoir à la date anniversaire)	Gratuit (Si la caution doit être renouvelée le prix conclu avec le client sera appliqué)
8.2.3.2.4	Timbre	Gratuit
8.2.4.	Cautions en faveur du Conseil Café Cacao	Nous consulter
8.2.4.1.	Commission de dossier	Nous consulter
8.2.4.1.1	Montant < 10 millions	Nous consulter
8.2.4.1.2	Montant > 10 millions	Nous consulter
8.2.4.2.	Frais	Nous consulter
8.2.4.2.1	Commission d'émission	Nous consulter
8.2.4.2.2	Commission d'arrangement	Nous consulter
8.2.4.2.3	Commission pour absence de mainlevée (à percevoir à la date anniversaire)	Gratuit (Si la caution doit être renouvelée le prix conclu avec le client sera appliqué)
8.2.4.2.4	Timbre	Gratuit
<b>8.2.5.</b>	<b>Lettres de garantie pour absence de document</b>	
8.2.5.1.	Commission de dossier	Nous consulter
8.2.5.1.1	Montant < 10 millions	Nous consulter
8.2.5.1.2	Montant > 10 millions	Nous consulter
8.2.5.2.	Frais	Nous consulter
8.2.5.2.1	Commission d'émission	Nous consulter
8.2.5.2.2	Commission d'arrangement	Nous consulter
8.2.5.2.3	Commission pour absence de mainlevée (à percevoir à la date anniversaire)	Nous consulter
8.2.5.2.4	Timbre	Nous consulter
<b>8.3</b>	<b>Opérations connexes aux opérations de crédits</b>	
8.3.1	Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	F CFA 60.500 TTC hors frais de notaire et d'enregistrement
8.3.2	Avenant sur contrat prêt	Gratuit
8.3.3	Modification simple (date d'échéance n° de compte ou périodicité)	Gratuit
8.3.4	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	Gratuit
8.3.5	Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	Nous consulter
8.3.6	Demande de décompte	Gratuit
8.3.7	Demande d'édition de tableau d'amortissement	Gratuit
8.3.8	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	Nous consulter
8.3.9	Commission d'engagement	Nous consulter
8.3.10	Frais d'études des dossiers de prêt	Nous consulter
8.3.10.1	Frais et commissions d'escompte	Nous consulter
8.3.11	Pénalités de remboursement anticipé	Nous consulter
8.3.12	Pénalités de remboursement anticipé (prêts à remboursement in fine)	Nous consulter
8.3.13	Frais de levée d'hypothèque (hors frais notariés et d'enregistrement)	F CFA 60.500 TTC hors frais de notaire et d'enregistrement
<b>8.3.14</b>	<b>Caution, Garantie et Aval</b>	
8.2.14.1	Frais de dossier	Nous consulter
8.2.14.1.1	Montant < 10 millions	F CFA 100 000 maxi F CFA 250 000
8.2.14.1.2	Montant > 10 millions	F CFA 250 000 maxi F CFA 1 000 000
8.2.14.2	Commission d'émission	Taux compris entre 1% et 3% pour une durée minimale de 1 Trimestre sur une année maximale
8.2.14.3	Commission d'arrangement	0,25% flat
8.2.14.4	Commission pour absence de mainlevée (à percevoir à la date anniversaire)	0,25% flat (Le client n'est pas débité lorsque la situation du compte ne le permet pas)
8.2.14.5	Toutes modifications (Prorogation, augmentation de montant...)	F CFA 20 000
8.2.14.6	Timbre	F CFA 500 / F CFA 1000 (pour les cautions Café-Cacao)
8.2.14.7	Demande de décompte	N/A

## IX- OPERATIONS AVEC L'ETRANGER

<b>9.1</b>	<b>Encaissement chèque et effet en devises</b>	
<b>9.1.1</b>	<b>Euro</b>	
9.1.1.1	Commission prorogation - commission rapatriement	N/A
9.1.1.2	Commission d'encaissement	XOF 40 000 + FRAIS CORRESPONDANT
9.1.1.3	Frais d'envoi	SELON FACTURE DHL
9.1.1.4	Provisions pour RETOUR sur effets impayés	N/A
9.1.1.5	Provision pour retour de chèque impayé	N/A
9.1.1.6	Avis de sort/SWIFT	XOF 15 000 HT
<b>9.1.2</b>	<b>Autres devises</b>	
9.1.2.1	Commission de change 0,5%	N/A
9.1.2.2	Commission d'encaissement 0,15% minimum	N/A
9.1.2.3	Frais d'envoi	SELON FACTURE DHL
9.1.2.4	Avis de sort/SWIFT	XOF 15 000 HT
9.1.2.5	Provision pour retour de chèque impayé	N/A
<b>9.2</b>	<b>Emission de chèques et effets en devises</b>	
<b>9.2.1</b>	<b>Euro</b>	
9.2.1.1	Frais de dossier	N/A
9.2.1.2	Commission de transfert	N/A
9.2.1.3	Taxe	N/A
9.2.1.4	Frais swift	N/A
9.2.1.5	Frais liés à l'autorisation de change	N/A
<b>9.2.2</b>	<b>Autres devises</b>	
9.2.2.1	Frais de dossier	N/A
9.2.2.2	Taxe	N/A
9.2.2.3	Frais liés à l'autorisation de change	N/A
9.2.2.4	Frais swift	N/A
9.2.2.5	Autres types d'opérations avec l'étranger	N/A
9.2.2.6	Commission de transfert	N/A
<b>9.2.3</b>	<b>Chèque payable à l'étranger ou dans la zone UEMOA (traités hors compensation régionale)</b>	
9.2.3.1	Frais d'encaissement	F CFA 40 000 + frais de correspondant
9.2.3.2	Frais de manipulation	Gratuit
9.2.3.3	Frais de port de lettre	Gratuit
9.2.3.4	Chèque libellé en devises: commission de change en sus	N/A
9.2.3.5	Frais d'impayés	F CFA 20 000
<b>9.3</b>	<b>Encaissement chèques et effets libres reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA</b>	
<b>9.3.1.</b>	<b>Chèques reçus par la compensation régionale</b>	
9.3.2	Frais d'encaissement	Gratuit

9.3.3	Frais de manipulation	Gratuit
9.3.4	Frais de Swift	Gratuit
9.3.5	Frais de port de lettre	Gratuit
9.3.6	Frais sur chèque en souffrance	N/A
9.3.7	Frais fixe d'impayés	F CFA 6 000
<b>9.4</b>	<b>Transferts</b>	
<b>9.4.1</b>	<b>Transferts Zone UEMOA</b>	
9.4.1.1	Transferts zone UEMOA vers réseau Banque UBA	Gratuit
<b>9.4.1.2</b>	<b>Transferts zone UEMOA Hors banques du réseau Banque UBA</b>	
9.4.1.2.1	Ordre de transfert transmis électroniquement	F CFA 750 / ligne
9.4.1.2.2	Ordre de transfert multiples transmis manuellement en une seule instruction	F CFA 2 500 / ligne
9.4.1.2.3	Ordre de transfert unique transmis manuellement en une seule instruction	F CFA 5 000 / ligne
9.4.1.3	Commission de transfert par SICA	F CFA 10 000
9.4.1.4	Commission de transfert par RTGS (STAR)	F CFA 15 000
<b>9.4.2</b>	<b>Transferts hors zone UEMOA (soumis aux conditions du marché)</b>	
<b>9.4.3</b>	<b>Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)</b>	
9.4.3.1	Frais de dossier	F CFA 11 500
9.4.3.2	SWIFT/ TELEX	F CFA 15 000
9.4.3.3	Frais finex	F CFA 10 500
9.4.3.4	Commission de transfert en EUR	A partir 1,5% HT et le Montant Minimum de Commission est de F CFA 25 000 hors frais de correspondant éventuel
9.4.3.5	Taxe sur transferts Hors Zone UEMOA (BCEAO)	TTHU 0,6% et TOB 10%
<b>9.4.4</b>	<b>Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change en autres devises)</b>	
9.4.4.1	Frais de dossier	F CFA 11 500
9.4.4.2	SWIFT/ TELEX	F CFA 15 000
9.4.4.3	Frais finex	F CFA 10 500
9.4.4.4	Commission de transfert en Autres devises	A partir 1,5% HT et le Montant Minimum de Commission est de F CFA 25 000 hors frais de correspondant éventuel
9.4.4.5	Taxe sur transferts Hors Zone UEMOA (BCEAO)	TTHU 0,6% sur l'équivalent du montant du transfert en FCFA et TOB 10% sur la commission
9.4.4.6	Taux de change	Selon le cours appliqué
9.4.5	Autres types de transferts	N/A
<b>9.5</b>	<b>Opérations documentaires</b>	
<b>9.5.1</b>	<b>Remise documentaire import</b>	
9.5.1.1	Frais de dossier	F CFA 15 000
9.5.1.2	Frais de relance	N/A
9.5.1.3	Commission documentaire	F CFA 10 000
9.5.1.4	Commission d'encaissement	F CFA 15 000
9.5.1.5	Avis de sort –télex/swift (frais de relance)	F CFA 15 000
9.5.1.6	Commission de domiciliation	F CFA 6 000
9.5.1.7	Frais de courrier relance apurement domiciliation	F CFA 25 000 / courrier
9.5.1.8	Commission d'acceptation (éventuelle)	F CFA 15 000 / traite
9.5.1.9	Commission de courtage	F CFA 15 000 / jeu de connaissance
9.5.1.10	Commission de transfert	Selon barème de transfert
9.5.1.11	Commission de prorogation	F CFA 30 000
9.5.1.12	Frais d'impayé	0,1% mini F CFA 50 000
9.5.1.13	Frais finex	F CFA 10 500
9.5.1.14	Frais de transmission à d'autres banques	F CFA 25 000
9.5.1.15	Frais de courrier express DHL (si retour documents)	F CFA 20 000
9.5.1.16	Frais de retour document ou effet	F CFA 50 000 (sur la banque remettant)
9.5.1.17	Frais d'annulation	F CFA 25 000
9.5.1.18	Taxe de transfert (BCEAO)	TTHU 0,6% sur l'équivalent du montant du transfert en FCFA
<b>9.5.2</b>	<b>Remise documentaire export</b>	
9.5.2.1	Frais de dossier	F CFA 15 000
9.5.2.2	Commission documentaire par jeu de connaissance	N/A
9.5.2.3	Commission de courtage	F CFA 15 000 / jeu de connaissance
9.5.2.4	Avis de sort/TELEX/SWIFT	FCFA 15 000
9.5.2.5	Taux de change	Selon cours appliqué
9.5.2.6	Commission d'annulation	F CFA 30 000
9.5.2.7	Frais d'impayé	0,1% mini F CFA 50 000
9.5.2.8	Commission de prorogation d'échéance	F CFA 10 000
9.5.2.9	Commission de clôture de dossier en cas de paiement chez un confrère	F CFA 25 000
9.5.2.10	Complément de REMDOC Export, commission	F CFA 10 000
9.5.2.11	Commission d'encaissement	N/A
9.5.2.12	Port de lettre (courrier express)	Selon facture
9.5.2.13	Commission de domiciliation	F CFA 5 000
9.5.1.14	Frais de courrier relance apurement domiciliation	F CFA 25 000 / courrier
<b>9.5.3</b>	<b>Crédit documentaire import (Demande d'ouverture soumise à l'approbation de la banque)</b>	
9.5.3.1	Commission d'ouverture	N/A
9.5.3.2	Commission de dossier	F CFA 20 000
9.5.3.3	Frais de Swift / TELEX	F CFA 15 000
9.5.3.4	Commission d'engagement	2,5% / An mini 1 trim.
9.5.3.5	Commission de transfert	1,5% mini F CFA 50 000
9.5.3.6	Commission d'utilisation	0,25% flat
9.5.3.7	Commission de modification	F CFA 25 000
9.5.3.8	Commission de modification lié au montant ou à la validité	2,5% /An mini 1 trim.
9.5.3.9	Autre commission de modification	N/A
9.5.3.10	Commission d'acceptation	2% / An
9.5.3.11	Commission d'annulation	F CFA 20 000
9.5.3.12	Lettre de cession bancaire	N/A
9.5.3.13	Commission de paiement (ou de négociation)	N/A
9.5.3.14	Commission de domiciliation	F CFA 6 000
9.5.3.15	Frais de courrier relance apurement domiciliation	F CFA 25 000 / courrier
9.5.3.16	Commission de confirmation	2% flat
9.5.3.17	Frais finex	F CFA 10 500
9.5.3.18	Frais de correspondant	Selon tarif du correspondant
9.5.3.19	Taxe sur Transfert (BCEAO)	0,6%
9.5.3.20	Taux de change	Selon cours appliqué

<b>9.5.4</b>	<b>Crédit documentaire export</b>	
9.5.4.1	Commission de dossier	F CFA 20 000
9.5.4.2	Commission de notification	0,1% mini F CFA 30 000
9.5.4.3	Commission de confirmation	0,5% / An mini 1 trim.
9.5.4.4	Commission d'acceptation	1,5% / An mini 1 trim.
9.5.4.5	Commission de paiement	N/A
9.5.4.6	Commission de modification / Prorogation	F CFA 25 000
9.5.4.7	Commission de modification (montant et validité)	N/A
9.5.4.8	Autres modifications	N/A
9.5.4.9	Levée de documents (ou utilisation)	N/A
9.5.4.10	Commission de réserve	F CFA 20 000 / Réserve
9.5.4.11	Frais de Swift / TELEX	F CFA 15 000
9.5.4.12	Port de lettre / (Courrier express)	Selon facture
9.5.4.13	Commission de domiciliation	F CFA 5 000
9.5.4.14	Frais de courrier relance apurement domiciliation	F CFA 25 000 / courrier
9.5.4.15	Commission d'annulation	F CFA 20 000
9.5.4.16	Commission de transmission	N/A
9.5.8	Domiciliation recettes d'exportation	N/A
9.5.9	Lettre de crédit	N/A
9.5.10	Escompte documentaire Export	Facilité soumise à l'approbation de la banque

## X- AUTRES SERVICES (divers)

<b>10.1</b>	<b>Frais de recherche de documents (en unité)</b>	
10.1.1	0 à 30 jours	N/A
10.1.2	30 à 60 jours	N/A
10.1.3	60 à 90 jours	N/A
10.1.4	Période de plus d'un an	F CFA 50 000
10.1.5	Supplément par photocopie	N/A
10.1.6	Période de 6 mois	F CFA 20 000
10.1.7	Période de 6 mois à 1 an	F CFA 30 000
10.2	Boîte à lettres	F CFA 50 000 / An
10.3	Location de coffre-fort	N/A
10.4	Frais de reproduction de clé	N/A
10.5	Demande de renseignements sur client	Gratuit
10.6	Demande de renseignements commerciaux (par télécopies et avec accord du client)	Gratuit
10.7	Demande de renseignements financiers	Gratuit
10.8	Demande de renseignements comptables (Commissaires aux comptes)	50000
10.9	Abonnement mensuel au site internet	N/A
10.10	Information annuelle des cautions	Gratuit
<b>10.11</b>	<b>Successions</b>	
10.11.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	F CFA 50 000
10.11.3	Frais annuels de tenue de compte	F CFA 15 000 / An
10.12	Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)	N/A
10.13	Frais relatif saisie-arrêt/avis à tiers détention ou opposition administrative	F CFA 50 000
10.13.1	Lettre d'avertissement	Gratuit
10.13.2	Lettre d'injonction	Gratuit
10.13.3	Commission de main levée	F CFA 50 000
10.14	Attestation d'avoirs	N/A
10.15	Reconstitution d'extrait de compte	N/A
<b>10.16</b>	<b>Autres types de services</b>	
<b>10.16.1.</b>	<b>Les services de transfert rapide de fonds développés par d'autres institutions bancaires au sein de leur groupe</b>	
10.16.1.1.1	Western Union	à partir de F CFA 2 000 000 / Point de vente
10.16.1.1.2	Money Gram	à partir de F CFA 2 000 000 / Point de vente
10.16.1.1.3	RIA	à partir de F CFA 1 000 000 / Point de vente
10.16.1.1.4	SMALL WORD	à partir de F CFA 1 000 000 / Point de vente
<b>10.16.2</b>	<b>Cautions</b>	
10.16.1	Mises à disposition de fonds	F CFA 50 000 (Réseau UBA); F CFA 25 000 ( DIASPORA)
<b>10.17</b>	<b>Banque Teneur de compte et conservateur</b>	
10.17.1	Commission de conservation	0,3% HT /An
10.17.2	Transfert de titres Marché Financier	0,15% HT + Frais DC/BR
10.17.3	Frais de mouvements ( transfert/reception de Titres) via SAGETIL	F cfa 250 000 HT / Ligne
10.17.4	Frais de Service( Achat/Vente) de titres via SAGETIL	0,1% HT (Minimum F cfa 500 000 )

## CALCUL DU TAUX EFFECTIF GLOBAL

$$\sum_{k=1}^{k=n} \frac{P_k}{(1+i)^{t_k}} = \sum_{k'=1}^{k'=n} \frac{R_{k'}}{(1+i)^{t_{k'}}$$

R<sub>k'</sub> est le montant du remboursement ou du paiement de charges numéro 1;  
n est le nombre d'ordre du dernier prêt;  
k' est le nombre d'ordre d'un remboursement ou d'un règlement de charges;

## TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE EN TANT QUE BANQUE TENEUR DE COMPTE

<b>Tarifs BTCC et Taux Homologues</b>	Commission de conservation	Valeur du portefeuille conservé	<b>INSTITUTIONNELS</b>	
			< à 50 milliards : 0,30 % de 50 milliards à 100 milliards : 0,25 %	
			> à 100 milliards : 0,2%	
			<b>PARTICULIERS</b>	
	< à 10 milliards : 0,3%			
	> à 10 milliards : 0,25%			
Frais de tenue de compte	Forfait par ligne	Pour clients institutionnels : 5 000 F CFA par mois		
		Pour clients particulier : 1 000 F CFA par mois		
<b>AUTRES SERVICES</b>				
Commission de transfert de titres	Forfait par ligne	0,15% valeur du portefeuille + frais du DC/BR		

## **INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉCLAMATIONS**

UBA Côte d'Ivoire met à disposition plusieurs canaux pour remonter votre réclamation :

- . en agence, auprès du conseiller de clientèle ou du gestionnaire de compte
- . par téléphone au CFC, joignable au +225 27 20 20 39 80
- . via le formulaire de réclamation disponible sur le site institutionnel [www.ubacotedivoire.com](http://www.ubacotedivoire.com)
- . par Facebook <https://www.facebook.com/UBACotedivoire>
- . à l'adresse [cfcotedivoire@ubagroup.com](mailto:cfcotedivoire@ubagroup.com)

Un message SMS ou Email (selon le choix du client) d'accusé de réception vous est adressé systématiquement dès l'enregistrement avec un numéro de référence unique vous permettant d'obtenir à tout moment (auprès de votre Conseiller ou du CFC) l'étape de traitement et l'entité en charge.

Le délai maximum de traitement des réclamations est de 30 jours, conformément aux dispositions de l'article 7 de la circulaire N°002-2020/CB/C de la BCEAO.

L'accès au dispositif des réclamations et leur traitement par UBA Côte d'Ivoire sont gratuits.